

un exercice. Leur cohorte, grossie par quelques hommes du peuple, tomba sur le château de Pierre-Scise, où étaient enfermés quelques prêtres, avec des officiers suspects de royalisme : onze d'entre eux furent égorgés (1). Chalier trouvait ce début d'horreurs bien faible encore. A l'aide d'une municipalité qu'il organisa, Lyon fut soumise à un pillage régulier. Chalier promettait aux prolétaires de faire passer entre leurs mains toute la fortune des riches. Bazire et Legendre furent chargés par la Convention de venir seconder les opérations de Chalier. Ils commencent par le nommer procureur de la commune, mettent sous ses ordres une légion de six mille bandits, qui fut le premier modèle de ce qu'on nomme *armée révolutionnaire* (2), et lèvent une taxe de six millions pour payer les brigands destinés à les piller et à les égorger. Les Girondins, qui n'étaient point encore renversés, ne faisaient pas assez d'efforts pour soustraire Lyon à cette tyrannie, parce qu'eux-mêmes s'épouvantaient des dispositions royalistes de cette ville. Bientôt Bazire et Legendre furent accusés de modération par Chalier, parce qu'ils refusaient des massacres à sa cruauté ; on les rappela pour leur donner de plus terribles successeurs. Les choses allèrent au point que la taxe des riches fut portée de six millions à trente. Mais Chalier s'indignait encore ; des flots de sang pouvaient seuls apaiser sa furie. Son armée révolutionnaire ne lui paraît pas un appui suffisant pour les projets qu'il médite. Il appelle à Lyon deux régiments, une nombreuse artillerie (3), fait arrêter dans la

(1) Le massacre des prisonniers du château de Pierre-Scise eut effectivement lieu le 9 septembre. C'était un dimanche, à la suite d'une cérémonie patriotique, où la municipalité fit brûler sur la place des Terreaux, au bas du perron de l'Hôtel-de-Ville, les portraits des anciens échevins de Lyon, quelques emblèmes de la royauté, enfin une assez grande quantité de vieilles archives, dont la perte est fort regrettée aujourd'hui.

(2) L'*armée révolutionnaire*, à Lyon, n'a jamais existé qu'en projet, et la taxe forcée, quoique délibérée et arrêtée, n'a jamais été levée.

(3) Il n'y avait d'autres troupes à Lyon, au commencement de 1793, que